

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2023

oOo

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2023

oOo

RAPPORT

La décision modificative n°2 présente les ajustements à apporter aux chiffres du budget. Ils peuvent être résumés selon la ventilation suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	+380 440,00 €	+952 195,00 €
Opérations d'ordre entre sections	+0,00 €	+0,00 €
Virement à la section d'investissement	+571 755,00 €	+0,00 €
SOUS-TOTAL	+952 195,00 €	+952 195,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles (Hors besoin d'emprunts)	+8 689 249,98 €	+309 370,00 €
Besoin d'emprunts	+0,00 €	+7 808 124,98 €
Opérations d'ordre entre sections	+0,00 €	+0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	+0,00 €	+571 755,00 €
Opérations d'ordre au sein de la section	+0,00 €	+0,00 €
SOUS-TOTAL	+8 689 249,98 €	+8 689 249,98 €
TOTAL	+9 641 444,98 €	+9 641 444,98 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général : -140 000 €

Les dépenses à caractère général doivent être ajustées en fonction des éléments ci-dessous :

-La diminution des dépenses de fluides (-340 000 €), dans un contexte amorcé de baisse des tarifs, mais surtout en raison des actions menées sur la sobriété énergétique des bâtiments communaux

-Le recours à des régisseurs extérieurs sur l'espace Vasarely (+55 000€) pour compenser des absences de personnels

-L'impact de l'inflation conduisant à une hausse des coûts des pièces détachées et de l'entretien des véhicules municipaux (+65 000 €) et l'augmentation des réservations de cars (+25 000€) en raison du manque de chauffeurs.

-Les frais de gardiennage indispensables lors des émeutes (+35 000 €)

-Les interventions de l'Association Antraide (+25 000 €) en renfort sur la surveillance des points école.

Les crédits à ajuster pour ce chapitre s'élèvent donc à -140 000 €.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : - 500 000 €

Les crédits relatifs aux charges de personnel sont diminués de 500 000 € en raison notamment de vacances de postes, qui ont pesé sur l'activité des services (en particulier sur la petite enfance...).

3) Chapitre 014 – Atténuations de produits : +163 719 €

La contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) a été réévaluée (+108 653€).

En revanche, la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est inférieure de 11 740 € à la prévision budgétaire.

La Ville est de nouveau mise à contribution pour un montant de 66 806 €, pour compenser la baisse du produit des amendes de police, dont les prélèvements permettent de financer Ile de France Mobilités et la Région Ile de France.

Les crédits à ajuster pour ce chapitre s'élèvent à + 163 719 €.

4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : -243 279 €

Suite à sa notification définitive, il convient de diminuer de 326 279 € la participation de la ville au Fonds de Compensation aux Charges Transférées (FCCT) versée à Vallée Sud-Grand Paris pour l'année 2023.

Une augmentation de l'enveloppe pour régulariser les admissions en non-valeurs (+30 000 €) est proposée en 2023, portant cette dernière à 110 000 €.

Par ailleurs, il est intégré deux subventions à destination de l'association Gygo pour 18 000€ et de l'association d'insertion Reprise pour 10 000 €.

Enfin, une augmentation de 25 000 € sur les dépenses d'informatique en cloud est inscrite.

Les crédits à ajuster au chapitre 65 s'élèvent à -243 279 €.

5) Chapitre 66 – Charges financières : +980 000 €

En raison de la remontée des taux d'intérêts depuis le début d'année et malgré le fait que la dette de la ville est très majoritairement à taux fixe (77% de son encours), il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe des frais financiers sur les emprunts de 390 000 €. Néanmoins, le taux moyen net de la dette reste bas à 1,50%.

Conséquence de la progression importante des réalisations en investissement sur 2023, les lignes de trésorerie ont été sollicitées plus fortement que prévu conduisant à une augmentation de frais de 590 000 €, également liée à la hausse des taux et des marges bancaires.

6) Chapitre 67– Charges exceptionnelles : +120 000 €

En septembre dernier, le conseil municipal a adopté le soutien à la ville de Taroudant au Maroc pour un montant de 50 000 €.

Il est prévu de donner en outre :

- 50 000 € à Sdérot, ville jumelée à Antony
- 20 000 € aux victimes civiles de la bande de Gaza.

B – RECETTES

1) Chapitre 70 – Produits de services : +200 000 €

Compte tenu des travaux réalisés au cours de cette année, une augmentation de 100 000 € des recettes de remboursement pour travaux pour compte de tiers est inscrite.

Suite à une augmentation de la fréquentation sur les garderies et centres de loisirs, il est possible d'augmenter de 20 000 € les recettes prévues des garderies et de 30 000 € celles des centres de loisirs.

Dans la même perspective, les recettes des Forfaits Post Stationnement (FPS) affichent un dynamisme permettant de les augmenter de 50 000 €.

Au total, les crédits de ce chapitre sont augmentés de 200 000€.

2) Chapitre 73 – Impôts et taxes : +301 466 €

La Ville enregistre à ce jour 25 577€ de rôles supplémentaires.

La Métropole du Grand Paris a décidé d'allouer à ses communes membres une dotation de solidarité communautaire, dont un montant pour la commune d'Antony de 275 889€. Cette dotation a été adoptée afin de répondre aux impacts du renchérissement de l'énergie et de l'inflation.

Les crédits à ajouter au chapitre 73 s'élèvent à +301 466 €.

3) Chapitre 74 – Dotations et participations : +170 729 €

-La dotation globale de fonctionnement a connu une baisse moindre qu'envisagé au budget et son inscription est donc augmentée de 19 249 €.

-Une subvention de 9 000 € est inscrite pour le bonus écologique des véhicules municipaux.

- La CAF a porté un concours complémentaire pour cette année sur les actions des colonies apprenantes pour 92 000 €

- En complément, le financement de la CAF sur les séjours a aussi été majoré de 22 000 €.

- Le montant de la dotation pour titres sécurisés (CNI, Passeports) est porté à 91 000 € pour l'année 2023. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaires de 28 480 €.

Les crédits à ajouter au chapitre 74 s'élèvent à +170 729 €.

4) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : +100 000 €

Les recettes locatives des bâtiments Antonypole doivent être augmentées de 100 000 € suite à l'acquisition du local d'activité au 5 avenue Maurice Ravel.

5) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : +180 000 €

Il est intégré à ce chapitre une recette de 180 000 € pour l'indemnisation de la commune par la société Stacco suite à sa défaillance lors de la fête de la musique 2022.

Compte tenu de ces différentes modifications apportées aux dépenses et aux recettes de fonctionnement, opérations d'ordre comprises, le virement à la section d'investissement est augmenté de 571 755 €, augmentant donc d'autant l'autofinancement de la Ville.

Celui-ci passe donc de 13,4 M€ au budget primitif à 14 M€.

II – SECTION D’INVESTISSEMENT

Les crédits de la section d’investissement nécessitent d’être ajustés pour tenir compte :

- du volume des dépenses d’équipement réellement mandatées au cours de l’exercice
- des dépenses engagées mais non mandatées qui figureront en restes à réaliser

A – DEPENSES D’INVESTISSEMENT

1) Chapitres 10 – Dotations, fonds, réserves : +506 249,98 €

Suite à une demande de la préfecture, il est nécessaire d’annuler des taxes d’aménagement perçues sur les années antérieures. C’est donc à ce titre qu’une enveloppe complémentaire de 20 000 € est inscrite. Elle permet d’annuler des taxes d’aménagement perçues sur les exercices 2017-2018.

Réglementairement, la nouvelle nomenclature comptable M57 oblige à l’apurement du compte 1069 à hauteur de 486 249,98 €. Cette écriture purement comptable est obligatoire et se traduit par une dépense à inscrire en dépenses d’investissement.

2) Chapitres 20-21-23 – Dépenses d’équipement : +8 183 000 €

L’année 2023 se traduit par un volume d’investissement important sans retard sur le programme de la municipalité. Il est donc nécessaire d’ajuster les inscriptions budgétaires sur les projets suivants :

- +2,622 M€ de travaux pour le groupe scolaire Jean Zay
- +2,590 M€ sur le parking Jean Zay
- +0,532 M€ concernant les travaux de la crèche Jean Zay
- +0,975 M€ de travaux pour le stade Velpeau (travaux complémentaires et solde des travaux) en vue de sa réouverture sur la fin de l’année
- +0,56 M€ du fait de l’avancement des travaux sur le parking Firmin Gémier
- + 0,463 M€ pour la clôture des travaux en vue de la livraison du nouveau poste de police municipale
- +0,441 M€ suites aux émeutes pour le rétablissement du réseau de la vidéo-protection

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1) Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : +309 370 €

Deux subventions sont inscrites à cette décision modificative :

- Une subvention de 100 000 € de la Région pour les travaux de réaménagement de la cour du groupe scolaire les Rabats.
- Une subvention de la CAF de 209 370 € qui concernait des travaux sur la crèche la Fontaine.

La ville reste en attente de plusieurs notifications de subventions, sur différents dossiers, qui auraient dû impacter favorablement cette décision modificative. Mais faute de notification à ce jour, elles ne peuvent y être intégrées

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : + 7 808 124,98 €

Compte tenu des modifications apportées sur les crédits et dans l'attente de notification de nouvelles subventions d'investissement, il convient d'augmenter le besoin d'emprunt théorique de 7,808 M€.

Celui-ci sera matérialisé en fonction des engagements de dépenses et de recettes, à intervenir lors de la clôture des comptes 2023.

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Art.	Fonct.	Montants	Recettes	Art.	Fonct.	Montants
Diminution des dépenses de fluides sur les sites de la commune	60621	020	-150 000,00	Sans objet			
Diminution des dépenses de fluides sur les sites de la commune	60621	213	-100 000,00				
Diminution des dépenses de fluides sur les sites de la commune	60621	64	-50 000,00				
Diminution des dépenses de fluides sur les sites de la commune	60621	90	-40 000,00				
Hausses des prix des pièces détachées des véhicules	60631	020	+40 000,00				
Entretien et réparation des véhicules	61551	020	+20 000,00				
Prestations de services pour Vasarely	6188	311	+55 000,00				
Prestation complémentaire association Antraide (Point écoles)	6188	112	+25 000,00				
Réservation de cars pour les activités municipales	6247	020	+25 000,00				
Frais de gardiennage (sécurité lors des émeutes)	6282	112	+35 000,00				
CHAP. 011 : Charges à caractère général			-140 000,00	CHAP. 013 : Atténuations de charges			+0,00
Masse salariale	64111	020	-300 000,00	Recettes des FPS	70384	821	+50 000,00
Autres charges de personnel	6453	020	-200 000,00	Travaux pour compte de tiers	704	822	+100 000,00
CHAP. 012 : Charges de personnel			-500 000,00	Recettes des garderies	7066	211	+20 000,00
Contribution Amendes de police	739118	01	+66 806,00	Recettes des centres de loisirs	7067	421	+30 000,00
Contribution FSRIF	739222	01	+108 653,00	CHAP. 70 : Produits des services			+200 000,00
Contribution FPIC	739223	01	-11 740,00	Dotation de Solidarité Communautaire (Métropole)	73212	01	+275 889,00
CHAP. 014 : Atténuations de produits			+163 719,00	Rôles supplémentaires	7318	01	+25 577,00
Augmentation des licences logiciels cloud	6512	020	+25 000,00	CHAP. 73 : Impôts et taxes			+301 466,00
Admissions en non valeurs	6541	01	+30 000,00	Dotation globale de fonctionnement	7411	01	+19 249,00
Fonds de compensation aux charges territoriales (FCCT)	65541	01	-326 279,00	Bonus écologique (véhicules)	74718	020	+9 000,00
Subvention à l'Association Gygo	6574	523	+18 000,00	Subvention (CAF) pour les colonies apprenantes	7478	423	+92 000,00
Subvention à l'Association Reprise	6574	020	+10 000,00	Subvention (CAF) pour les séjours	7478	423	+22 000,00
CHAP. 65 : Autres charges de gestion courante			-243 279,00	Dotation titre sécurisé	7485	022	+28 480,00
Frais financiers	66111	01	+390 000,00	CHAP. 74 : Dotations et participations			+170 729,00
Frais financiers sur ligne de trésorerie	6615	01	+590 000,00	Loyers sur bâtiments Antonympole	752	90	+100 000,00
CHAP. 66 : Charges financières			+980 000,00	CHAP. 75 : Autres produits de gestion courante			+100 000,00
Aide exceptionnelle au Maroc (Ville de Taroudant)	6748	04	+50 000,00	Sans objet			
Aide exceptionnelle à la ville de Sderot (Israël)	6748	04	+50 000,00	CHAP. 76 : Produits financiers			+0,00
Aide exceptionnelle ACTED	6748	04	+20 000,00	Indemnisation pour la fête de la musique 2022	7788	33	+180 000,00
CHAP. 67 : Charges exceptionnelles			+120 000,00	CHAP. 77 : Produits exceptionnels			+180 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement			+380 440,00	Recettes réelles de fonctionnement			+952 195,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00	CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00
Sans objet				Sans objet			
CHAP. 042 : Opérations comptables (d'ordre) entre sections			+0,00	CHAP. 042 : Opérations comptables (d'ordre) entre sections			+0,00
Virement à la Section d'Investissement	023	01	+571 755,00				
Total des dépenses de fonctionnement			+952 195,00	Total des recettes de fonctionnement			+952 195,00

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023
DECISION MODIFICATIVE N°2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Art.	Fonct.	Montants
Régularisation sur trop perçu de taxe d'aménagement	10226	01	+20 000,00
Apurement du compte 1069 en vue du passage à la M57	1068	01	+486 249,98
CHAP. 10 : Dotations, fonds, réserves			+506 249,98
Sans objet			
CHAP. 13 : Subventions d'investissement à restituer			+0,00
CHAP. 20 : Immobilisations incorporelles			+0,00
Sans objet			
CHAP. 204 : Subventions d'investissement versées			+0,00
Travaux du stade Velpeau (vestiaires et bureaux)	21318	412	+975 000,00
Travaux du parking Firmin Gémier	21318	821	+560 000,00
Travaux sur le nouveau poste de police municipale	21318	112	+463 000,00
Vidéo protection (Déploiement et rétablissement suite aux émeutes)	2158	112	+441 000,00
CHAP. 21 : Immobilisations corporelles			+2 439 000,00
Travaux du parking Jean Zay	2313	821	+2 590 000,00
Travaux du groupe scolaire Jean Zay	2313	213	+2 622 000,00
Travaux de la crèche Jean Zay	2313	64	+532 000,00
CHAP. 23 : Immobilisations en cours			+5 744 000,00
Sans objet			
CHAP. 45 : Travaux pour compte de tiers			+0,00
Dépenses réelles d'investissement			+8 689 249,98
CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00
Total des dépenses			+8 689 249,98

Recettes	Art.	Fonct.	Montants
Sans objet			
CHAP. 10 : Dotations, fonds, réserves			+0,00
Subvention (Région) Groupe scolaire les Rabats	1323	212	+100 000,00
Subvention (CAF) crèche la Fontaine	1328	64	+209 370,00
CHAP. 13 : Subventions d'investissement reçues			+309 370,00
Besoin d'emprunt	1641	01	+7 808 124,98
CHAP. 16 : Emprunts et dettes			+7 808 124,98
CHAP. 21 : Immobilisations corporelles			+0,00
Sans objet			
CHAP. 23 : Immobilisations en cours			+0,00
Sans objet			
CHAP. 45 : Travaux pour compte de tiers			+0,00
Recettes réelles d'investissement			+8 117 494,98
CHAP. 041 : Opérations patrimoniales			+0,00
Virement de la section de fonctionnement	021	01	+571 755,00
Total des recettes			+8 689 249,98

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 1^{er} Décembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, M. HOBEIKA, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ENAME	à M. PASSERON	M. GOULETTE	à Mme AUBERT
M. BENSABAT	à M. REYNIER	Mme RAFIK	à M. SENANT
M. COURDESSES	à Mme GODEFROY	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN	Mme SALL	à M. HOBEIKA

Mme GODEFROY est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

42 voix POUR
07 voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

VU le budget primitif 2023 et sa décision modificative de crédits n° 1 ,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits en section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
10226	01	Taxe d'aménagement	+20 000,00	
1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	+486 249,98	
CHAP. 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		506 249,98	506 249,98
21318	412	Autres bâtiments publics	+975 000,00	
21318	821	Autres bâtiments publics	+560 000,00	
21318	112	Autres bâtiments publics	+463 000,00	
2158	112	Autres instal.matériel & outil.technique	+441 000,00	
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		+2 439 000,00	+2 439 000,00
2313	821	Immo.corporelle en cours - constructions	+2 590 000,00	
2313	213	Immo.corporelle en cours - constructions	+2 622 000,00	
2313	64	Immo.corporelle en cours - constructions	+532 000,00	
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		+5 744 000,00	+5 744 000,00
DEPENSES REELLES			+8 689 249,98	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			+0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			+8 689 249,98	

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
1323	212	Subv. équipt - départements	+100 000,00	
1328	64	Subv. d'équipt - autres	+209 370,00	
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		+309 370,00	+309 370,00
1641	01	Emprunts en euros	+7 808 124,98	
CHAP. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		+7 808 124,98	+7 808 124,98
RECETTES REELLES			+8 117 494,98	
021	01	Virement de la section de fonctionnement	+571 755,00	
CHAP. 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.		+571 755,00	+571 755,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			+571 755,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			+8 689 249,98	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
60621	020	Combustibles	-150 000,00	
60621	213	Combustibles	-100 000,00	
60621	64	Combustibles	-50 000,00	
60621	90	Combustibles	-40 000,00	
60631	020	Fournitures d'entretien	+40 000,00	
61551	020	Entretien réparation - matériel roulant	+20 000,00	
6188	311	Autres frais divers	+55 000,00	
6188	112	Autres frais divers	+25 000,00	
6247	020	Transports collectifs	+25 000,00	
6282	112	Frais de gardiennage (église, forêt, bois)	+35 000,00	
CHAP. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		-140 000,00	-140 000,00
64111	020	Rémunération principale - pers.titulaire	-300 000,00	
6453	020	Cotisations aux caisses de retraites	-200 000,00	
CHAP. 012	CHARGES DE PERSONNEL		-500 000,00	-500 000,00
739118	01	Autres reversements de fiscalité	+66 806,00	
739222	01	Fond solidarité des communes région idf	+108 653,00	
739223	01	Fond péréquation ressources communales	-11 740,00	
CHAP. 014	ATTENUATION DE PRODUITS		+163 719,00	+163 719,00
6512	020	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	+25 000,00	
6541	01	Perte sur créances admises en non valeur	+30 000,00	
65541	01	Contrib.fonds compens.charges territor.	-326 279,00	
6574	523	Subv.fonct.assoc.& autres pers.droit pri	+18 000,00	
6574	020	Subv.fonct.assoc.& autres pers.droit pri	+10 000,00	
CHAP. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-243 279,00	-243 279,00
66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	+390 000,00	
6615	01	Intérêts comptes courants et dépôts créd	+590 000,00	
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES		+980 000,00	+980 000,00
6748	04	Autres subventions exceptionnelles	+50 000,00	
6748	04	Autres subventions exceptionnelles	+50 000,00	
6748	04	Autres subventions exceptionnelles	+20 000,00	
CHAP. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		+120 000,00	+120 000,00
DEPENSES REELLES			+380 440,00	
023	01	Virement à la section d'investissement	+571 755,00	
CHAP. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISS.		+571 755,00	+571 755,00
DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION			+571 755,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+952 195,00	

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
70384	821	Forfait de post-stationnement	+50 000,00	
704	822	Travaux	+100 000,00	
7066	211	Redev. et droits des services - social	+20 000,00	
7067	421	Redev. et droits des services- péri-sco.	+30 000,00	
CHAP. 70	PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE & VENTES		+200 000,00	+200 000,00

73212	01	Dotation de solidarité communautaire	+275 889,00	
7318	01	Autres impôts locaux ou assimilés	+25 577,00	
CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES		+301 466,00	+301 466,00
7411	01	Dotation forfaitaire	+19 249,00	
74718	020	Participations - etat - autres	+9 000,00	
7478	423	Participations - autres organismes	+92 000,00	
7478	423	Participations - autres organismes	+22 000,00	
7485	022	Dotations pour les titres sécurisés	+28 480,00	
CHAP. 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS		+170 729,00	+170 729,00
752	90	Revenus des immeubles	+100 000,00	
CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		+100 000,00	+100 000,00
7788	33	Produits exceptionnels divers	+180 000,00	
CHAP. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		+180 000,00	+180 000,00
RECETTES REELLES			+952 195,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+952 195,00	

ARTICLE 2 : Décide de verser à l'association GYGO une subvention complémentaire de 18 000 € et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de subventionnement correspondante.

ARTICLE 3 : Décide de verser à l'association d'insertion REPRISE une subvention de 10 000 €.

ARTICLE 4 : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.



Pour extrait conforme
Le Maire

Suivent les signatures

.....